

Partant des coutumes des tribus germaniques le cours retrace les grandes étapes de la formation du Droit privé allemand en insistant particulièrement sur la réception du Droit romain.

Il met ainsi en évidence la diversité des sources de ce droit privé dans un pays demeuré longtemps sans unité politique. L'influence des grands princes, des villes, de la Réforme, des écoles de philosophie juridique (Droit naturel, école historique) est de ce fait analysée. La conception et la rédaction du B.G.B. (1896 – entrée en vigueur le 1er janvier 1900) ainsi que les changements intervenus par l'adoption de la loi fondamentale de 1949, sont également étudiés